

# Fonction prévoyance

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Cette fonction consiste à garantir l'avenir de toute personne à la charge de l'assuré, dans l'éventualité de son décès. On y retrouve aussi bien les produits vie décès (temporaire décès) que les produits mixtes 1 (rente éducation). Les contrats concernés sont en grande partie les contrats en cas de décès. On y retrouve aussi le jeu des garanties complémentaires.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**